

CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSE 1 MÈTRE

<p>20 au 23 septembre 2018 Site du Roucas Blanc - Marseille Autorité organisatrice : U.N.M. Grade 3</p>		<p>20 to 23 September 2018 Roucas Banc - Marseille Organizing Authority: U.N.M. Grade 3</p>
INSTRUCTIONS DE COURSE	IC/SI	SAILING INSTRUCTIONS
<p><u>Préambule</u> La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.</p> <p><i>La mention « [DP] » dans une règle des instructions de course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.</i></p>		<p><u>Preamble</u> The regatta is a reflection of our practice. Inappropriate behavior of competitors may negatively impact the image. All participants are informed that their actions will be closely observed not only by race officials, but also by the public. Please behave with dignity and respect.</p> <p><i>The notation (DP) in a rule of these Sailing Instructions (SI) means that the penalty for a breach of that rule may, at the discretion of the protest committee, be less than disqualification.</i></p>
RÈGLES	1	RULES
<p>La régata sera régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe E, - les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers publiées dans l'avis de course, - les règlements fédéraux, - le système de course HMS 2016, - l'addendum Q, pour les voiliers radio commandés, arbitrage direct, - le Système Pour Réduire le Nombre d'INstructions (SYRNIN). 	1.1	<p>The regatta will be governed by:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The rules as defined in The Racing Rules of Sailing (RRS), including Appendix E, - Prescriptions of the Fédération Française de Voile national authority (see Notice of Race). - FFVoile regulations, - HMS 2016, - Addendum Q for Umpired Fleet Racing for Radio Sailing, - System for Reducing Protest Hearing (SYRPH).

<p>Modification des RCV</p> <ul style="list-style-type: none"> - La RCV E2.1(b) est supprimée pour les annonces en langue française. - La RCV 20.1 est modifiée comme suit : un bateau qui hèle pour la place pour virer de bord à un obstacle doit également héler son numéro de voile. - RCV E3.8 (b) par IC 3.2 - RCV A.4 et A.5 par IC 11.3 et 11.4. - RCV 60.1(a) par IC 12.6. - RCV 66 (b) par IC 12.7. - RCV 62.2 par IC 12.8. - RCV 1.2 par IC 14. 	1.2	<p>Changes to RRS</p> <ul style="list-style-type: none"> - RRS E2.1 (b) is deleted for announcement in French. - RRS 20.1 is modified as follows: “A boat who hails for room to tack at an obstruction shall also hail her sail number”. - RRS E3.8 (b) by SI 3.2 - RRS A.4 and A.5 by SI 11.3 and 11.4. - RRS 60.1(a) by SI 12.6. - RRS 66 (b) by SI 12.7. - RRS 62.2 by SI 12.8. - RRS 1.2 by SI 14.
<p>En cas de conflit dans la traduction des présentes IC, le texte français prévaudra.</p>	1.3	<p>In case of conflict in the translation of these SI, the French version shall prevail.</p>
<p>AVIS AUX CONCURRENTS</p>	2	<p>NOTICE TO COMPETITORS</p>
<p>Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d’affichage officiel situé à proximité de la zone de contrôle.</p>		<p>Notices for competitors will be posted on the Official Notice Board located near to the control area.</p>
<p>SIGNAUX FAITS À TERRE</p>	3	<p>SIGNALS MADE ASHORE</p>
<p>Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité de la zone de contrôle.</p>	3.1	<p>Signals made ashore will be display on the flag mast located close to the control area.</p>
<p>La flamme « Aperçu » avec deux signaux sonores signifie : « La « flotte » est retardée ». Le signal d’avertissement sera fait aussitôt que possible après l’amené de l’aperçu (Un (1) signal sonore).</p> <p>Ceci modifie la règle E3.8. (b).</p>	3.2	<p>« AP Pennant » with two sounds means: “the fleet is postponed. Warning signal will be made as soon as possible after removal (one sound)”.</p> <p>This changes RRS E3.8. (b).</p>
<p>PROGRAMME DES COURSES</p>	4	<p>SCHEDULE OF RACES</p>
<p>Les courses/flottes sont prévues selon le programme suivant :</p> <p>20 septembre à 13h00 : 1^{er} signal d’avertissement, flottes à suivre, 21-22 septembre à 10h00, 1^{er} signal d’avertissement, flottes à suivre,</p>	4.1	<p>Races/heats are scheduled as follows :</p> <p>20 September at 13:00, 1st warning signal, Heats to follow, 21-22 September at 10:00, 1st warning signal, Heats to follow,</p>

23 septembre à 9h30, 1 ^{er} signal d'avertissement, flottes à suivre.		23 September at 9:30, 1 st warning signal, Heats to follow.
Le dernier jour de courses, il ne sera pas donné de signal d'avertissement pour : - Une nouvelle course après 14h30, - Une nouvelle flotte après 15h30.	4.2	On the last day of racing, no warning signal will be made for: - A new race after 14:30, - A new fleet after 15:30.
ANNONCE DES FLOTTES	5	HEAT ANNOUCEMENT
Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « N ^e course, flotte (x) au départ ».		Each starting procedure will be announced as follows: "Race n° N, Heat (x) to the start".
ZONES DE CONTRÔLE, DE MISE À L'EAU ET DE RECUPERATION	6	CONTROL, LAUCHING AND RECOVERY AREAS
La zone de contrôle se trouve le long de la berge sur le plan incliné et sera matérialisée par des barrières. Elle sera décrite au tableau d'affichage officiel	6.1	Control area is located ashore along the bank (sloping surface) and limited by barriers. It will be described on the official notice board.
Les zones de mise à l'eau et de récupération seront décrites au tableau d'affichage officiel	6.2	Launching and recovery areas will be described on the Official Notice Board.
LES PARCOURS	7	COURSES
Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau de parcours, situé en avant de la zone de contrôle. Il sera normalement du type VRC 3 ou 4.	7.1	Course to be sailed will be posted on the Course Board in front of the control area. It should be Radiosailing Racing Course (RRC) 3 or 4.
MARQUES	8	MARKS
Les marques de départ, d'arrivée et de parcours seront décrites au tableau d'affichage officiel.	8.1	Starting/finishing and course marks will be described on the official notice board.
DÉPART (DP)	9	START (DP)
Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée des flottes qui ne les concernent pas.	9.1	Waiting boats: Boats whose warning signal has not been made shall avoid the racing area for all the duration of the heats in which they are not sailing.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard trois (3) minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.	9.2	A boat starting more than 3 minutes after her starting signal will be scored DNS. This changes RRS A4 and A5.
SYSTÈME DE PÉNALITÉ	10	PENALTY SYSTEM
L'addendum Q s'applique et le texte sera affiché au tableau d'affichage officiel.		Addendum Q shall apply. The text will be posted on the Official Notice Board.
HORS TEMPS LIMITE	11	TIME OUT LIMIT
A l'exception de la course 1 (pas de temps limite), les temps limites seront les suivants :		Except for the race number 1 (no time limit) the time out limit are:
30 minutes pour le premier bateau pour finir.	11.1	30 minutes for the first boat to finish.
Cinq (5) minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.	11.2	The Time out Limit for racing after the first boat finishes shall be five (5) minutes.
A la fin du hors temps limite, s'il ne reste que six (6) (ou quatre (4)) bateaux ou moins en course, ils seront ordonnés par le comité de course selon leur position sur l'eau à ce moment-là.	11.3	At the expiry of the Time out limit, If there are six (6) (or four (4)) or fewer boats still <i>racing</i> on the water, the Race Committee shall record them with finishing places according to their order on the water at that moment.
S'il y a plus de six (6) (ou quatre (4)) bateaux encore en <i>course</i> sur l'eau, le <u>hors</u> temps limite est prolongé jusqu'à ce qu'il ne reste plus que six (6) (ou quatre (4)) bateaux en course sur l'eau. Il convient alors d'appliquer le para. IC 11.3.	11.4	If there are more than six (6) (or four (4)) still <i>racing</i> on the water, the Time Out Limit is extended until only six (6) (or four (4)) boats remain <i>racing</i> on the water. Then proceed as in SI 11.3.
RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION	12	PROTESTS AND REQUESTS FOR REDRESS
Le SYRNIN s'applique. Le texte sera affiché au tableau d'affichage officiel.	12.1	SYRPH shall apply. Text will be posted on the official notice board.
Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Jury situé dans le bungalow derrière la zone de contrôle.	12.2	Protests forms are available at the PC secretary located on the bungalow behind the area control.

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite. (RCV E6.5 – 10 minutes).	12.3	Protests and requests for redress shall be lodged in the protest time limit. (RRS E6.5 – 10 minutes).
Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont <i>parties</i> ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bungalow derrière la zone de contrôle et commenceront aussitôt que possible.	12.4	Notices will be posted no later than 10 minutes after the protest time limit to inform competitors of hearings in which they are <i>parties</i> or named as witnesses. Hearings will be held in the bungalow behind the area control and begin ASAP.
Les avis des réclamations du Comité de Course, du Comité Technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b) après application du SYRNIN.	12.5	Notice of Protests by the Race Committee, Technical Committee or Protest Committee will be posted to inform boats under RRS 61.1 (b) after using SYRPH.
Les infractions aux IC suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau : - départ, bateaux en attente, - règles de sécurité, - publicité. Ceci modifie la RCV 60.1(a).	12.6	A boat cannot protest other boats for breaking following SIs: - Starting, boats waiting, - Safety rules, - Advertising. This changes RRS 60.1(a).
La RCV 66 (b) est modifiée de sorte que le délai est réduit à 10 minutes.	12.7	RRS 66 (b) is changed so that the time limit is changed 10 minutes
Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 10 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2.	12.8	On the last scheduled day of racing a request for redress based on a protest committee decision shall be delivered no later than 10 minutes after the decision was posted. This changes RRS 62.2.
Tout comportement allant à l'encontre des bonnes manières ou de l'esprit sportif ou qui discrédite notre sport pourra se traduire par une instruction en vertu de la RCV 69 (pour cause de mauvaise conduite). Des sanctions pourront comprendre un ou deux tours de pénalité(s) donnés par le Juge (conformément à l'addendum Q de l'IRSA, pénalité effectuée immédiatement pour éviter une instruction), la disqualification d'un bateau de la course en question ou des courses suivantes, exclusion de la régata, ou autre action de la compétence du Jury.	12.9	Any behavior breaching good manners or sportsmanship or bringing our sport into disrepute will result in a hearing under RRS 69 (Allegations of misconduct). Penalties may include umpire-given penalty turns (under IRSA Addendum Q, penalty taken immediately to avoid a protest hearing), disqualifying a boat from the race in question or subsequent races, exclusion from the regatta, or other action within the protest committee's jurisdiction.

CLASSEMENT	13	SCORING
Le système de classement est précisé dans le HMS 2016.	13.1	Scoring will in accordance with HMS 2016.
Quatre (4) courses doivent être validées pour constituer une série.	13.2	4 races are required to be completed to constitute a series.
Courses retirées : voir HMS 1.6.	13.3	Excluded scores (discards): see HMS 1.6.
RÈGLES DE SECURITÉ	14	SAFETY RULES
La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».		RRS 1.2 is changed as follow: "when on board a rescue boat, each competitor is responsible for wearing a personal flotation device suited for the conditions".
REPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT (DP)	15	REPLACEMENT OF EQUIPMENT (DP)
Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.		Replacement of damaged or lost equipment will not be allowed unless authorized by the Technical Committee. Requests for replacement shall be made by writing to the Technical Committee at the first reasonable opportunity.
CONTRÔLES DE JAUGE	16	EQUIPMENT AND MEASUREMENT CHECKS
Un bateau peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le Comité de Course/Comité Technique pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.		A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules and sailing instructions. A boat can be instructed by a race committee (announcement ° Go to technical committee or directly by Technical Committee to proceed immediately to a designated area for inspection.
RADIO	17	TRANSMITTERS
Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration française.		Competitors must be sure that their transmitters respect the French national rules.

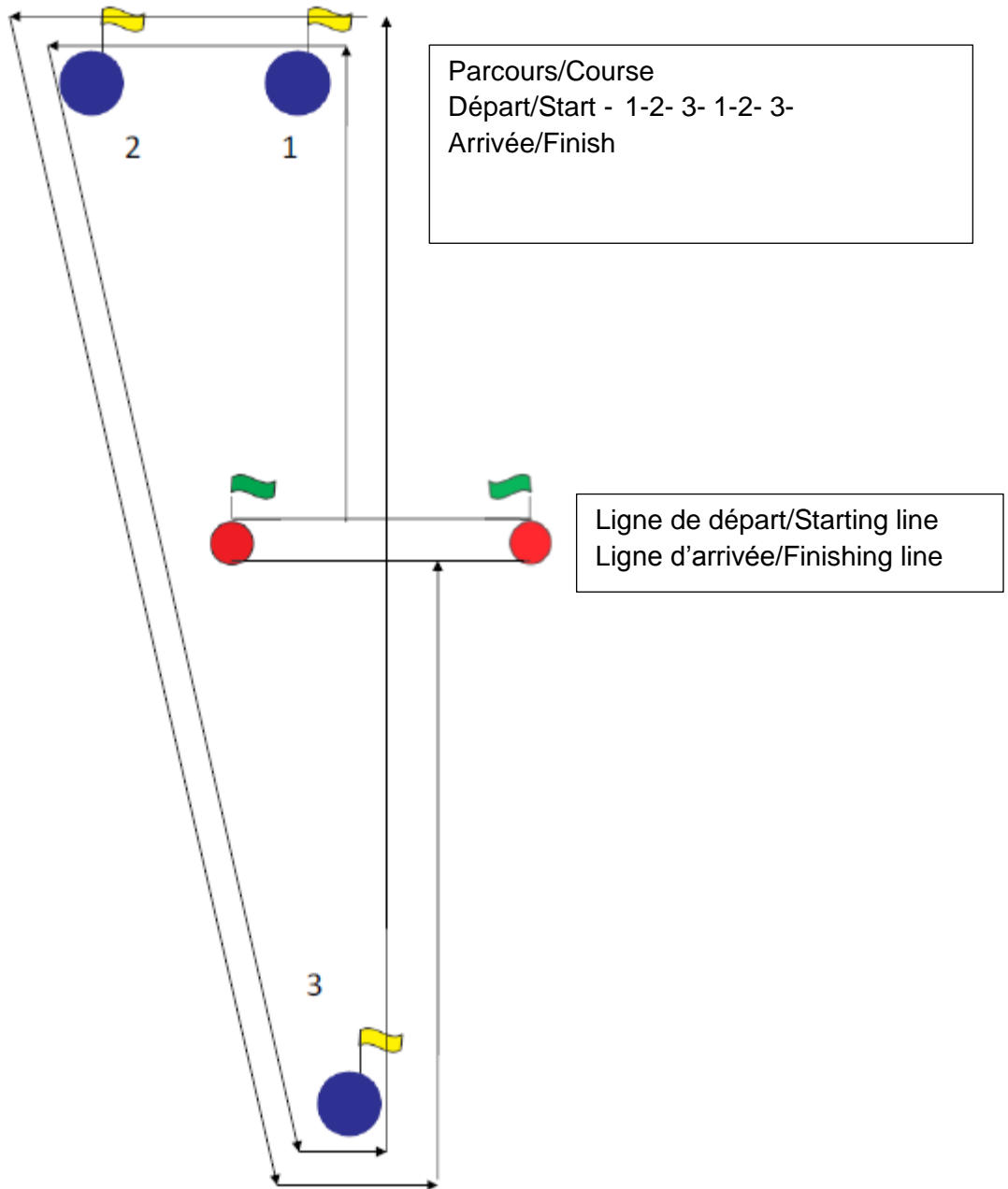
PUBLICITÉ (DP)	18	ADVERTISING (DP)
Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon les conditions qui seront remises aux concurrents en même temps que le marquage de coque. Si cette règle est enfreinte, WS réglementation 20.9.2 s'applique.		Boats shall display event advertising supplied by the organizing authority at the same time of identification equipment. If this rule is broken, World Sailing Regulation 20.9.2 applies.
BATEAU OFFICIEL DE RÉCUPÉRATION	19	RESCUE BOAT
Le bateau officiel de récupération est un pneumatique gris « BRIG » un deuxième semi rigide pourra être utilisé en cas de défaillance.		The official rescue boat will be a "BRIG" RIB. Another RIB may be used in case of failure.
PRIX	20	PRIZES
Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de champion(ne) de France de la classe 1 mètre international. Les trois premiers du classement général recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze. Le trophée de l'association française de la classe 1 mètre sera attribué au premier licencié FFVoile. Des prix de participation seront attribués à tous les compétiteurs.		The winner will receive the title of Champion de France of IOM Class. Medals (Gold, Silver and Bronze) will be awarded to the first 3 positions according to the final results. The French IOM NCA trophy will be awarded to the first FFVoile affiliated. Attendance awards will be given to all competitors
	Arbitres désignés / Appointed Race Officials	
Président du Comité de Course	Pierre Gonnet	Race officer (Chief)
Président du Comité Technique	Daniel Kohler	Technical Committee (Chief)
Président du Jury	Patrick Vilain	Chairman of protest committee

ANNEXE PARCOURS / COURSE APPENDIX

PARCOURS VRC TYPE 3

RRC COURSE TYPE 3

Parcours banane avec marque de dégagement
Up & Down course with offset mark



ANNEXE PARCOURS / COURSE APPENDIX

PARCOURS VRC TYPE 4

RRC COURSE TYPE 4

Parcours banane avec marque de dégagement et porte sous le vent
Up & Down course with offset mark and leeward gate

Parcours 4 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent :

